



35^{ème}

Rapport semestriel

**L'évolution des
procédures et pratiques de
l'Union européenne
en matière de
contrôle parlementaire**

Préparé par le Secrétariat de la COSAC et présenté à la :

**LXV Conférence des organes parlementaires
spécialisés dans les affaires de l'Union des parlements de l'Union européenne
des parlements de l'Union européenne**

31 mai-1 juin 2021

Lisbonne

Première version rédigée par le secrétariat de la COSAC le 14 avril 2021,
sur la base des réponses à un questionnaire distribué aux Parlements/Chambres.

**Conférence des organes parlementaires spécialisés
dans les affaires de l'Union
des Parlements de l'Union européenne**

SECRETARIAT DE LA COSAC

MTY 06 R 010, 70 rue Montoyer, B-1047 Bruxelles, Belgique
Courriel : secretariat@cosac.eu | Tel : +32 2 284 3776

Table des matières

CONTEXTE	iii
RÉSUMÉ	iv
CHAPITRE 1	
PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX.....	1
CHAPITRE 2	
STRATÉGIE UE-AFRIQUE	7
CHAPITRE 3	
NEXT GENERATION EU : EXAMEN DES PLANS NATIONAUX DE REPRISE ET DE RÉSILIENCE – IMPLICATIONS POUR LE SEMESTRE EUROPÉEN	13
CHAPITRE 4	
CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE	19

CONTEXTE

Ceci est le trente-cinquième rapport semestriel préparé par le secrétariat de la COSAC.

Rapports semestriel de la COSAC

La XXX^e COSAC a décidé que le Secrétariat de la COSAC devrait produire des rapports semestriels factuels, à publier avant chaque réunion ordinaire de la Conférence. L'objectif de ces rapports est de donner un aperçu de l'évolution dans les procédures et pratiques dans l'Union européenne relatives au contrôle parlementaire

Tous les rapports semestriels sont disponibles sur le site web de l'IPEX en naviguant à la réunion correspondante.

Les quatre chapitres du présent rapport semestriel sont fondés sur les informations fournies par les Parlements nationaux des États membres de l'Union européenne et du Parlement européen. Le délai pour la réponse au questionnaire pour le 35^{ème} rapport semestriel a été fixé au 9 mars 2021.

Le sommaire de ce rapport a été adopté par la réunion des Présidents de la COSAC, qui s'est tenue le 11 janvier 2021, à Lisbonne, par vidéoconférence.

En règle générale, le rapport ne mentionne pas tous les Parlements ou toutes les Chambres qui ont répondu aux questions. En revanche, des exemples illustratifs sont utilisés.

Notez que, dans certains cas, les répondants peuvent fournir plus d'une réponse aux questions à choix multiples. Toute disparité perçue entre le nombre total de réponses à une question et le nombre total de répondants peut donc être comptabilisée.

Des réponses complètes, reçues de 38 Parlements/Chambres des 27 États membres et du Parlement européen, se trouvent à l'Annexe sur la page web de la COSAC. Le *Tweede Kamer* néerlandais a informé le Secrétariat qu'il ne serait pas en mesure de répondre au questionnaire pour les raisons suivantes le calendrier des élections.

Remarque sur les chiffres

Sur les 27 États membres de l'Union européenne, 15 ont un Parlement monocaméral et 12 un Parlement bicaméral. En raison de cette combinaison de systèmes monocaméral et bicaméral, il existe 39 Chambres parlementaires nationales dans les 27 États membres de l'Union européenne.

Bien qu'ils disposent de systèmes bicaméraux, les Parlements d'Autriche, d'Irlande et d'Espagne ont renvoyé un seul ensemble de réponses au questionnaire. Le nombre maximum de répondants par question est donc de 37, y compris le Parlement européen. Il y a eu 36 réponses au questionnaire.

RÉSUMÉ

CHAPITRE 1 : PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

Le premier chapitre du 35^{ème} rapport semestriel de la COSAC vise à analyser les mesures prises par les Parlements/Chambres nationaux pour examiner et contrôler le socle européen des droits sociaux.

La grande majorité des Parlements/Chambres n'ont pas participé ou contribué à la consultation lancée par la Commission européenne sur les actions futures nécessaires à la mise en œuvre du socle.

Selon le rapport, la plupart des Parlements/Chambres considèrent que « l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie » est le principal domaine du plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, suivi par « le soutien actif à l'emploi » et « la protection sociale ».

La grande majorité des personnes interrogées n'avaient adopté aucun rapport ou résolution sur le Semestre européen traitant des domaines prioritaires de réformes et d'investissements à inclure dans leurs plans pour la reprise et la résilience.

Interrogés sur les domaines qui devraient être les principaux couverts par l'agenda relatif au Sommet social qui se tiendra en mai 2021, la plupart des Parlements/Chambres ont identifié les deux domaines relatifs à la directive relative aux salaire minimum adéquat dans l'Union européenne ainsi que l'avenir du travail – travail à distance, défis, risques et opportunités, suivis par renforcer la garantie pour la jeunesse et promouvoir les droits et le bien-être des enfants : la recommandation sur la garantie pour les enfants.

CHAPITRE 2 : STRATÉGIE UE-AFRIQUE

Le deuxième chapitre du 35^{ème} rapport biennuel de la COSAC fait la lumière sur la stratégie UE-Afrique.

Parmi un certain nombre de stratégies et d'accords, la stratégie commune UE-Afrique est celle qui a été la plus discutée par les Parlements/Chambres.

Le rapport a montré une convergence notable dans le classement des cinq grandes tendances mondiales à développer entre l'UE et l'Afrique (partenariat pour la transition verte et l'accès à l'énergie ; partenariat pour la transformation numérique ; partenariat pour la croissance durable et l'emploi ; partenariat pour la paix, la sécurité et la gouvernance ; partenariat sur la migration et la mobilité), la plupart des Parlements/Chambres estimant que chacune d'entre elles est très importante ou importante. D'autre part, différentes idées ont été lancées lorsqu'il s'est agi de décider quels autres formats formels ou informels pourraient être développés pour discuter du partenariat et approfondir les relations entre l'UE et l'Afrique.

CHAPITRE 3 : NEXT GENERATION EU : EXAMEN DES PLANS NATIONAUX DE REPRISE ET DE RÉILIENCE – IMPLICATIONS POUR LE SEMESTRE EUROPÉEN

Le troisième chapitre du 35^{ème} rapport biennuel de la COSAC analyse l'implication des parlements nationaux dans l'examen des plans pour la reprise et la résilience.

La majorité des Parlements/Chambres ont examiné les trois documents relatifs à ce sujet, à savoir les propositions sur l'instrument Next Generation EU, la proposition sur la facilité pour la reprise et la résilience et l'amendement aux ressources propres. Bien que la plupart des Parlements/Chambres n'aient pas été impliqués dans la rédaction des plans nationaux, dans la plupart de ces cas, le projet de plan a été discuté à un moment donné à différents niveaux parlementaires. La transition verte et la transformation numérique ont été identifiées par la majorité des répondants comme les principaux domaines prioritaires des plans nationaux. La plupart des Parlements/Chambres ont également souligné qu'ils surveilleraient la mise en œuvre de ces plans nationaux par le biais des commissions parlementaires.

CHAPITRE 4 : CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

Le quatrième chapitre du 35^{ème} rapport semestriel de la COSAC vise à assurer le suivi des questions relatives à la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

La grande majorité des Parlements/Chambres ont indiqué qu'ils n'avaient pas récemment adopté d'avis sur la Conférence sur l'avenir de l'Europe, ni rédigé ou adopté de plans d'activités pour donner forme aux débats au niveau national. En outre, la majorité des personnes interrogées ont déclaré n'avoir aucune expérience préalable d'engagement avec la société civile par le biais de la participation à distance.

Lorsqu'il a été demandé aux Parlements/Chambres de classer quatre activités différentes dans l'ordre de leur préférence, les débats avec la société civile ont été considérés comme la première priorité par la plupart des répondants, suivis par la consultation des citoyens et de la société civile, les discussions de haut niveau en plénière entre les institutions et les contacts proactifs avec les parties prenantes demandant une contribution dans des domaines politiques spécifiques, dans cet ordre.

Lorsqu'on leur a demandé de choisir parmi huit domaines d'action devant être abordés par la conférence, plus de la moitié des répondants ont choisi le pacte vert européen.

Quant aux questions institutionnelles jugées pertinentes pour être abordées par la Conférence sur l'avenir de l'Europe, les protocoles sur le rôle des parlements nationaux et sur la subsidiarité/proportionnalité et autres dispositions du traité sur les parlements nationaux se sont avérés les plus pertinents, suivis par le vote à la majorité qualifiée dans les nouveaux domaines politiques, les systèmes électoraux pour le Parlement européen (par exemple, les listes transnationales) et les dispositions sur la désignation du président de la Commission européenne.

Moins de la moitié des répondants sont favorables à l'organisation de groupes de travail thématiques autour de questions politiques/institutionnelles spécifiques pendant la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

La majorité des répondants prévoient que la Conférence sur l'avenir de l'Europe pourrait être prolongé jusqu'en 2023.

Une grande majorité des Parlements/Chambres ont identifié le rôle de la COSAC dans la Conférence sur l'avenir de l'Europe comme une opportunité de débattre sur le travail de la Conférence au fur et à mesure de son déroulement, et d'adopter des positions communes le cas échéant.

CHAPITRE 1

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

LE PREMIER CHAPITRE DU 35^{ÈME} RAPPORT SEMESTRIEL vise à analyser les mesures prises par les Parlements/Chambres nationaux pour examiner et contrôler le socle européen des droits sociaux.

1 À la question de savoir si leur Parlement/Chambre respectif avait contribué ou participé à la consultation lancée par la Commission européenne sur les actions futures nécessaires à la mise en œuvre du socle (Une Europe sociale forte pour des transitions justes (COM (2020)14 final)), 30 des 35 répondants ont répondu par la négative. Cinq Parlements/Chambres ont répondu de manière positive.

2 Invité à développer les principales constatations/conclusions, le *Seimas* lituanien a déclaré qu'il se félicitait de l'objectif de la Commission de mettre des emplois de qualité à la disposition des Européens, d'assurer toutes les garanties sociales et de maintenir des normes élevées de santé et de sécurité, en soulignant la nécessité d'adapter l'économie et l'industrie européennes au changement climatique. Le *Seimas* lituanien a estimé que le socle européen des droits sociaux et son intégration dans le semestre européen contribuaient à maintenir, adapter et améliorer les mesures déjà introduites, tout en mettant en œuvre les changements significatifs nécessaires.

Le *Senat* roumain a estimé que la mise en place de la garantie pour les enfants était nécessaire et bienvenue, et a demandé que la promotion de la stratégie sur l'égalité des sexes soit suivie de mesures concrètes et que le projet de cadre stratégique sur l'intégration des Roms soit réellement entrepris par le Conseil et traduit en plans d'action. Le *Senat* roumain a en outre estimé que le système de réassurance pour les allocations de chômage était approprié dans un marché unique et a considéré le salaire minimum européen comme un moyen essentiel de réduire les inégalités de revenus et la mobilité réduite de la main-d'œuvre, tout en renforçant la confiance dans le projet européen. Le *Senat* roumain a recommandé que, dans le contexte du marché unique, une partie des coûts de mise en œuvre de ces mesures soit supportée par l'Union européenne.

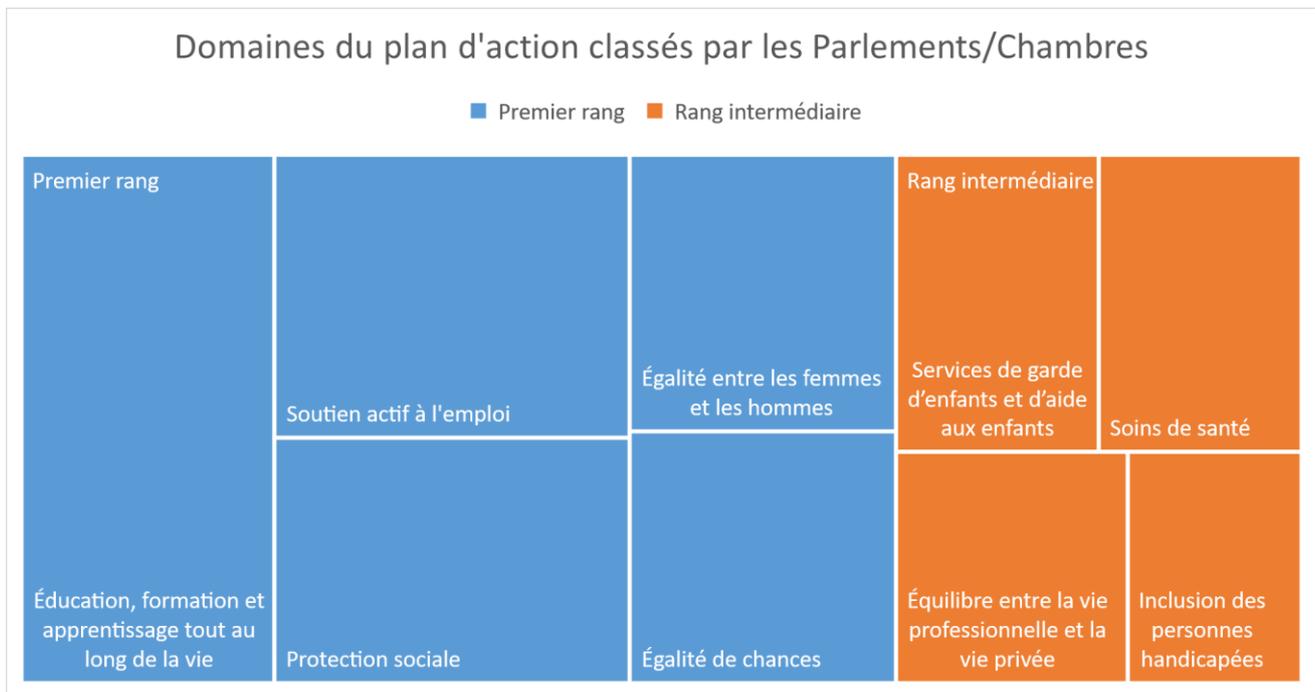
Dans sa résolution pertinente du 17 décembre 2020, le Parlement européen a affirmé que la durabilité sociale était une condition préalable à des transitions verte, numérique et démographique équitables et inclusives. Le Parlement européen a appelé la Commission européenne et les États membres à œuvrer en faveur : de droits sociaux juridiquement exécutoires ; d'objectifs sociaux concrets d'ici 2030 ; d'un logement abordable ; de l'élimination de la pauvreté énergétique ; du renforcement de la garantie pour la jeunesse ; d'une couverture de 90 % des négociations collectives d'ici 2030 ; de la révision des directives relatives aux marchés publics et aux agences de travail temporaire ; d'une stratégie européenne post-2020 en matière de handicap ; et d'un cadre européen pour les stratégies nationales de lutte contre le sans-abrisme.

La *Kamra tad-Deputati* maltaise a précisé que sa commission des affaires étrangères et européennes approuvait la position du gouvernement, qui soutient les principes d'équité, d'égalité et de justice sociale. La commission des affaires européennes du *Senat* polonais a également décidé de soutenir la communication après avoir pris acte de l'avis du gouvernement et tenu compte des réponses fournies par le ministère concerné.

Le *Poslanecká sněmovna* tchèque a adopté une résolution indiquant que la commission des affaires européennes a pris note de la communication et de la position du gouvernement sur le document.

Le *Riksdag* suédois et la *Houses of the Oireachtas* irlandaise n'ont pas participé à la consultation sur la communication. Toutefois, la commission du marché du travail du *Riksdag* suédois a tenu des délibérations avec le gouvernement sur la communication. La commission avait également commenté les programmes de travail de la Commission européenne pour 2020 et 2021, en se concentrant sur les plans de la Commission pour mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux. La commission conjointe sur les enfants, le handicap, l'égalité et l'intégration de la *Houses of the Oireachtas* irlandaise avait intégré les principes du socle européen des droits sociaux dans son programme de travail et avait commencé à s'engager avec les parties prenantes sur la meilleure façon de respecter ces droits, tandis que la commission conjointe sur l'éducation et l'enseignement complémentaire et supérieur, la recherche, l'innovation et la science était vivement intéressée par les domaines clés de l'éducation et de la formation, de la recherche, de l'innovation et de la science au niveau européen, avec un intérêt particulier pour le nouveau programme Horizon.

3 À la question de savoir quels devraient être les principaux domaines du plan d'action à mettre en œuvre pour le socle européen des droits sociaux, « l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie » a été considéré comme pertinent par la plupart des Parlements/Chambres (20 sur 28), suivi par « le soutien actif à l'emploi » (15 répondants) et « la protection sociale » (13 répondants). « L'égalité entre les femmes et les hommes » a été jugée pertinente par 11 Parlements/Chambres, tandis que 10 ont considéré « l'égalité des chances » comme un domaine principal du plan d'action à mettre en œuvre. Neuf Parlements/Chambres ont jugé importants les domaines des « services de garde d'enfants et d'aide aux enfants » et de « soins de santé ». Huit Parlements/Chambres ont indiqué que « l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée » était important pour eux, tandis que six Parlements/Chambres ont considéré que « l'inclusion des personnes handicapées » était pertinente. Les « salaires », les « allocations de chômage » et les « revenus et pensions de vieillesse » ont été considérés comme des domaines principaux par cinq Parlements/Chambres. Quatre Parlements/Chambres étaient d'avis que « le revenu minimum » et « le dialogue social et la participation des travailleurs » étaient importants. « Un environnement de travail sain, sûr et bien adapté et la protection des données » ont été classés comme domaines principaux par trois parlements/chambres. Deux Parlements/Chambres ont indiqué que les « soins de longue durée » étaient importants pour eux, et deux autres ont identifié « l'emploi sûr et adaptable », tandis que « l'information sur les conditions d'emploi et la protection en cas de licenciement », « le logement et l'aide aux sans-abri » et « l'accès aux services essentiels » ont été considérés comme un domaine principal par un Parlement/Chambre dans chaque cas.



4 À la question de savoir si leur Parlement/Chambre respectif avait adopté un rapport ou une résolution sur le Semestre européen traitant des domaines prioritaires de réformes et d'investissements à inclure dans leurs plans pour la reprise et la résilience, 32 des 35 répondants ont répondu par la négative. Trois Parlements/Chambres ont répondu positivement.

5 Invités à s'exprimer, le *Senato della Repubblica* et la *Camera dei deputati* italiens ont précisé qu'ils avaient adopté une résolution sur les orientations nationales pour la rédaction du plan national pour la reprise et la résilience, indiquant les réformes et les investissements nécessaires dans les domaines de l'emploi et des droits sociaux, en particulier l'inégalité entre les sexes sur le marché du travail, la situation spécifique de l'emploi des jeunes ainsi que les différences territoriales en termes de revenus, d'emploi et d'éducation. Dans cette résolution, le *Senato della Repubblica* a suggéré une évaluation *ex ante* de l'impact sur le genre de toutes les mesures du plan national pour la reprise et la résilience, et a recommandé que l'inclusion sociale soit encouragée dans le cadre de ces politiques sanitaires et sociales qui favorisent les plans de soins à domicile et les investissements dans l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle.

Le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens ont indiqué que, s'ils n'avaient pas encore adopté de rapport ou de résolution spécifique sur le semestre européen, plusieurs mesures étaient déjà en place : L'« initiative pour l'emploi » comprenait des mesures de réorientation professionnelle ou de formation continue pour les chômeurs, en mettant l'accent sur le chômage des jeunes et les personnes handicapées. Le soutien financier aux personnes participant à l'« initiative pour l'emploi » était accordé par le biais de l'« initiative pour l'éducation », tandis que la « prime de redémarrage » était destinée aux personnes qui commençaient un nouvel emploi à un salaire inférieur à celui qu'elles percevaient avant leur chômage. Enfin, la « prime à l'investissement COVID-19 » soutenait les entreprises qui investissaient dans la transformation numérique et verte, ainsi que dans la santé et les sciences de la vie, et/ou qui avaient dû adopter le chômage partiel.

Le Parlement européen a indiqué que l'adoption de deux résolutions sur le Semestre européen était prévue pour le 10 mars 2021 : L'une sur la stratégie de croissance durable 2021, basée sur un rapport de la commission des affaires économiques et monétaires (ECON), et l'autre sur l'emploi et les aspects

sociaux dans la stratégie annuelle de croissance durable 2021, basée sur un rapport de la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL). À cette fin, le Parlement européen a en outre renvoyé à sa résolution législative du 4 avril 2019 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds social européen Plus (FSE+) ainsi qu'à sa résolution du 10 février 2021 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant création d'une facilité de reprise et de résilience.

6 Sur les quinze domaines couverts par l'Agenda, les deux domaines relatifs à la « directive relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne » ainsi que « l'avenir du travail – travail à distance, défis, risques et opportunités » ont été considérés comme pertinents par la plupart des Parlements/Chambres (18 sur 28), suivis par le « renforcement de la garantie pour la jeunesse » et la « promotion des droits et le bien-être des enfants : recommandation sur la garantie pour les enfants » (14 répondants chacun). Les « conditions de travail décentes, droits dans l'économie numérique et conditions et normes minimales pour un télétravail équitable » et la « protection des personnes âgées : vieillissement dans les politiques publiques » ont été perçus comme pertinents par 10 Parlements/Chambres. Neuf Parlements/Chambres ont jugé « santé et sécurité au travail : Directive sur les agents cancérigènes et mutagènes – Cadre stratégique de l'UE pour la sécurité et la santé au travail », suivi par le domaine « donner aux personnes handicapées le pouvoir d'exercer leurs droits et leur participation : une nouvelle stratégie européenne en faveur des personnes handicapées », qui a été considéré comme pertinent par huit Parlements/Chambres. Sept Parlements/Chambres étaient d'avis que les deux domaines respectifs « débat sur de nouvelles formes de dialogue social et de négociation collective » et « combattre l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes : mesures de transparence salariale » étaient pertinents. Cinq Parlements/Chambres ont considéré que le thème « promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes : conclusions du Conseil sur l'impact du COVID-19 sur l'égalité entre les hommes et les femmes » et promouvoir l'inclusion des Roms : recommandation sur l'égalité, l'intégration et la participation des Roms » comme importantes. Deux Parlements/Chambres ont indiqué que « promouvoir l'inclusion des sans-abris : lancement de la plateforme européenne sur les sans-abri » était important pour eux, tandis que « combattre le plafond de verre : équilibre entre les hommes et les femmes dans les cadres des entreprises » et « promouvoir l'égalité des LGBTIQ : stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ 2020-2025 » stratégie ont chacun été jugés pertinents par un Parlement/Chambre.

Domaines sélectionnés par au moins la moitié des répondants



7 Neuf Parlements/Chambres ont offert des points de vue supplémentaires sur le premier chapitre du rapport biennuel. Le *Bundestag* allemand a souligné que tous les domaines mentionnés dans les questions 3 et 6 du premier chapitre étaient également pertinents. La sélection n'a fait que refléter les résultats des initiatives législatives de la commission du travail et des affaires sociales (la commission compétente pour les domaines en question) ainsi que les priorités fixées pendant la présidence allemande du Conseil de l'UE.

L'*Eduskunta* finlandaise a expliqué qu'elle n'était pas en mesure de répondre aux questions 1 à 4 du premier chapitre, car même si sa grande commission a eu des débats sur les dossiers en question, aucune déclaration officielle n'avait encore été publiée. Étant donné que le sujet a été abordé dans un récent dossier de politique européenne par le gouvernement, il est probable que le sujet sera encore débattu au sein de l'*Eduskunta*.

Le *Seimas* lituanien a déclaré qu'après avoir examiné la stratégie annuelle de croissance durable 2021 le 20 janvier 2021, sa commission des affaires européennes avait décidé de proposer que le gouvernement s'engage dans les consultations de la commission européenne concernant les mesures contribuant à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux. Ses travaux visaient principalement à réduire le nombre de personnes menacées de pauvreté ou exclues socialement, ainsi que le nombre d'enfants pris en charge par les pouvoirs publics, et à minimiser les inégalités de revenus et l'exclusion sociale et régionale à long terme.

La *Eerste Kamer* néerlandaise a précisé qu'elle était engagée dans une consultation écrite avec le gouvernement sur les domaines suivants : « directive relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne », « renforcer de la garantie pour la jeunesse », « promouvoir l'égalité des

LGBTIQ : stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ 2020-2025 » et « promouvoir l'inclusion des Roms : recommandation sur l'égalité, l'intégration et la participation des Roms ». La *Eerste Kamer* a ajouté qu'elle n'avait pas signalé de domaines qui devraient être couverts par cet agenda relatif à la déclaration politique qui sera adoptée lors du sommet social qui se tiendra en mai.

Le *Folketinget* danois, la *Cortes Generales* espagnole et le *Riksdag* suédois expliquent que certaines questions restent sans réponse car aucune position n'a été adoptée sur le sujet en commission, ni aucune décision prise au sein du Parlement respectif.

CHAPITRE 2

STRATÉGIE UE-AFRIQUE

LE DEUXIÈME CHAPITRE DU 35^{ÈME} RAPPORT SEMESTRIEL vise à évaluer la stratégie UE-Afrique en fonction du travail accompli et de la voie à suivre.

1 Il a été demandé aux Parlements/Chambres d'indiquer les stratégies et les accords qu'ils avaient discutés parmi un certain nombre. La stratégie commune UE-Afrique s'est avérée être la plus discutée parmi les cinq stratégies/accords fournis, 16 répondants ayant déclaré l'avoir abordée. Onze répondants ont déclaré avoir discuté de l'accord de Cotonou, huit de la stratégie régionale pour le Sahel, tandis que la stratégie régionale pour la Corne de l'Afrique a été discutée par sept Parlements/Chambres. Trois ont discuté de la stratégie régionale pour le Golfe de Guinée. Trois des Parlements/Chambres susmentionnés avaient discuté de l'ensemble des stratégies et accords susmentionnés. Un nombre important de répondants (15 sur 36) n'avaient discuté d'aucune des stratégies et des accords énumérés.

2 À la question de savoir si leur Parlement/Chambre avait adopté des positions, des avis ou des résolutions sur ces sujets, la grande majorité (29 sur 36 répondants) a répondu par la négative, et moins d'un quart par la positive. Néanmoins, les résultats obtenus varient considérablement.

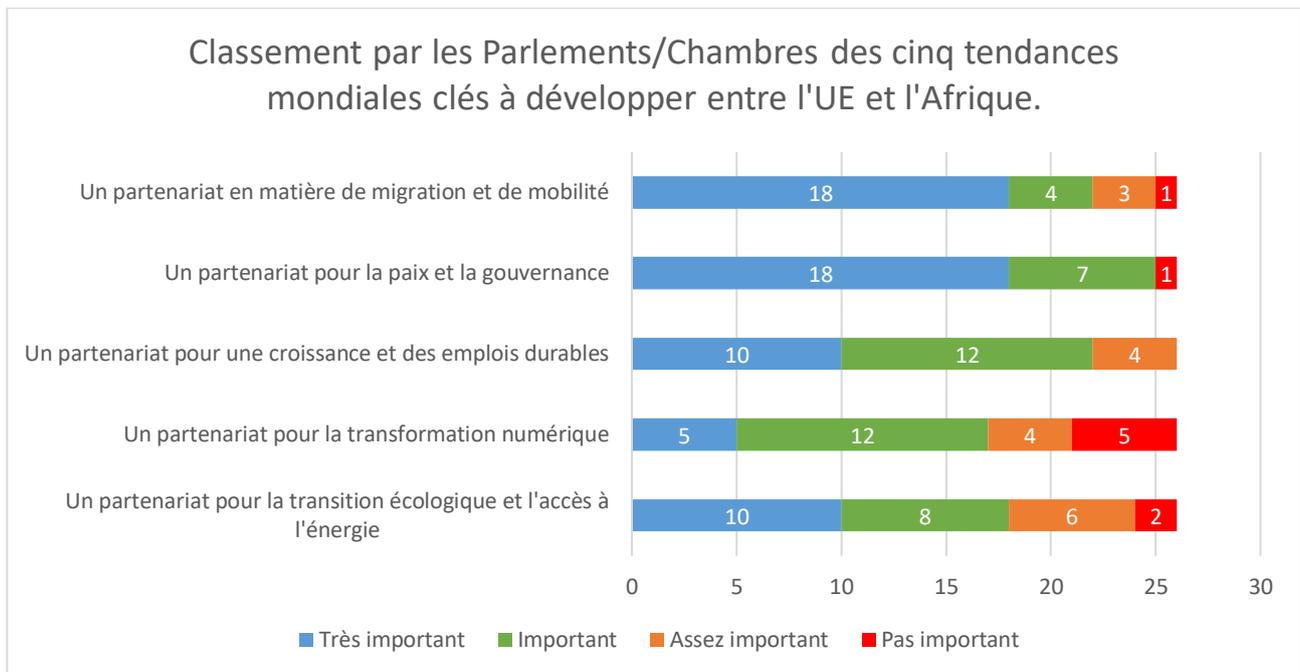
3 Le *Rigiikogu* estonien a noté que, bien qu'aucune résolution spécifique n'ait été émise, les positions du gouvernement ont été approuvées par la commission des affaires étrangères pour le conseil des affaires étrangères. De même, l'*Eduskunta* finlandais a indiqué qu'il avait reçu des mémorandums du gouvernement sur l'accord de Cotonou et la stratégie commune Afrique-UE, le premier ayant été approuvé par la grande commission après évaluation par la commission des affaires étrangères, et le second ayant fait l'objet d'un débat qui n'a toutefois pas abouti à un accord formel. Le *Riksdag* suédois a indiqué qu'il avait publié une déclaration sur l'accord de Cotonou, montrant que sa commission des affaires étrangères voyait d'un œil favorable l'établissement d'un partenariat politique plus large entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), la commission suggérant que ce partenariat soit fondé sur la mise en œuvre des objectifs mondiaux de développement durable définis dans l'Agenda 2030, et que le respect des droits de l'homme, la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance continuent de constituer la base après 2020. Le *Riksdag* a également noté que la commission des affaires étrangères suivait les travaux relatifs aux relations de l'UE avec les pays ACP après l'accord de Cotonou, ainsi que la stratégie Afrique-UE, grâce aux informations fournies par le gouvernement. La commission a également assuré le suivi des stratégies régionales sur une base continue. La *Camera Deputaților* roumaine a fait part de son soutien à une stratégie globale avec l'Afrique qui considérerait cette dernière comme un partenaire égal, soulignant que des efforts supplémentaires étaient nécessaires dans le développement de la collaboration UE-Afrique dans le domaine de la résilience aux catastrophes et de l'éducation. Elle s'est également prononcée en faveur de l'extension de la coopération dans des domaines importants, tels que les énergies renouvelables, les industries créatives ou la protection de l'environnement et des ressources naturelles. La *Saeima* lettone a également soutenu l'approche globale de l'UE dans le renforcement de la bonne gouvernance et des capacités en Afrique en utilisant efficacement les instruments à la disposition de l'UE. Elle a également souligné la nécessité que cette coopération soit fondée sur une coopération égale impliquant une participation active des pays africains et, comme la *Camera Deputaților* roumaine, a insisté sur l'importance d'inclure un développement économique orienté vers les

entreprises, tout en ajoutant la nécessité de faire face au changement climatique et de s'attaquer aux causes profondes de la migration.

Plusieurs Parlements/Chambres ont également émis des résolutions. La *Eerste Kamer* néerlandaise a fait référence à une résolution adoptée en 2013 dans laquelle le gouvernement était invité à faire valoir que la révision prévue de l'accord de partenariat de Cotonou en 2015 donnerait aux pays et régions économiques ACP plus de temps pour travailler à l'établissement de conditions de concurrence équitables avec le reste de l'économie mondiale. L'*Assembleia da República* portugaise a rappelé ses résolutions parlementaires n° 58/2007 et n° 123/2012 qui ont approuvé l'accord de Cotonou de 2000 et sa modification en 2005 ; les débats parlementaires de 2001, 2007, 2008 sur la stratégie UE-Afrique portant sur l'approfondissement des relations de coopération UE-Afrique, ainsi que la résolution parlementaire n° 141/2017 qui a adopté en priorité les initiatives européennes concernant « le nouvel élan du partenariat UE-Afrique ».

Le Parlement européen a rappelé la résolution du Parlement européen du 16 septembre 2020 sur la « coopération UE-Afrique en matière de sécurité dans la région du Sahel, en Afrique de l'Ouest et dans la Corne de l'Afrique », et a souligné la nécessité d'un lien solide entre la sécurité, le développement et l'intervention humanitaire dans ces régions. Il a également attiré l'attention sur le rapport publié par sa commission du développement (DEVE) sur « une nouvelle stratégie UE-Afrique – un partenariat pour un développement durable et inclusif » (la commission du commerce international (INTA) et la commission des affaires étrangères (AFET) étaient des commissions associées), qui a été adopté le 27 janvier 2021 et devait être voté en plénière avant la fin mars 2021. Entre autres recommandations, le rapport soulignait l'importance de placer le développement humain au cœur de la stratégie.

4 Lorsqu'il s'est agi de classer les cinq grandes tendances mondiales à développer entre l'UE et l'Afrique, on a constaté une convergence notable. La plupart des Parlements/Chambres ont jugé très important le partenariat pour la transition écologique et l'accès à l'énergie, le partenariat pour la paix et la gouvernance et le partenariat en matière de migration et de mobilité, et le partenariat pour une croissance et des emplois durables (presque autant l'ont jugé très important). Le partenariat pour la transformation numérique a été majoritairement jugé important.



5 Les Parlements/Chambres ont offert différents points de vue sur les autres formats formels ou informels qui pourraient être développés pour discuter du partenariat et approfondir les relations entre l'UE et l'Afrique.

Le *Kamra tad-deputati* maltais a suggéré une réunion informelle entre la commission et les présidents de la COSAC, tandis que le *Senato della Repubblica* italien a appelé à des réunions ou sessions régulières qui pourraient être tenues sous l'égide de la COSAC. Le *Sénat* belge, quant à lui, a suggéré qu'une conférence de haut niveau soit organisée entre l'UE et l'Union africaine, tandis que la *Chambre des représentants* belge et le *Sénat* français ont indiqué des forums parlementaires internationaux tels que l'Union interparlementaire.

Le *Senat* polonais a rappelé les restrictions actuellement en vigueur en raison de la pandémie et a souligné que tout format actuel devrait prendre la forme d'une vidéoconférence. Par ailleurs, il a proposé des tables rondes comme exemple de format plus formel, abordant des sujets particuliers, tels que les causes profondes de l'instabilité, les déplacements forcés et les migrations irrégulières ; les objectifs visant à assurer la stabilité politique et une gouvernance efficace, une croissance durable et inclusive, ainsi qu'un environnement pacifique et sûr en Afrique ; et une évaluation des investissements dans des domaines ayant un impact positif sur le développement socio-économique, notamment les infrastructures de transport, de communication, d'eau et d'énergie, l'agriculture et les petites et moyennes entreprises. Au niveau informel, et après la levée des restrictions, il a proposé le lancement d'une initiative d'échanges de personnel entre les Parlements/Chambres africains et européens, une suggestion reprise par le *Vouli ton Ellinon* grec.

Le *Bundesrat* allemand a également suggéré des échanges virtuels et des visites de parlementaires dans les États africains, ainsi qu'une assistance-conseil.

L'*Assemblée nationale* française a appelé au renforcement du rôle de l'Assemblée parlementaire établie dans l'accord de Cotonou dans un futur accord UE-ACP.

Si le *Bundestag* allemand s'est également félicité de la participation de conférences existantes telles que la COSAC et la Conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), il a également suggéré une coopération possible par le biais des délégations responsables des relations avec les pays africains dans chaque parlement respectif. La nouvelle conférence de haut niveau sur les migrations et l'asile ainsi que les assemblées parlementaires prévues dans l'accord post-Cotonou pourraient également offrir d'autres possibilités de discuter de défis communs.

Le *Vouli ton Antiprosopon* de Chypre a suggéré que, puisque le sujet avait été discuté lors de la conférence PESC/PESC et qu'une conférence pertinente était à l'ordre du jour de la présidence portugaise en juin, il devrait être inclus dans l'ordre du jour de la prochaine plénière de la COSAC.

Le *Országgyűlés* hongrois a également suggéré des réunions interparlementaires consacrées au sujet et impliquant les commissions sectorielles concernées.

Le *Sejm* polonais a suggéré que si le dialogue intergouvernemental devait continuer à jouer un rôle clé, il était important d'impliquer les groupes de réflexion et la communauté universitaire, ainsi que les gouvernements et autorités locales, par le biais d'échanges de vues. La *Camera Deputaţilor* roumaine a spécifiquement mentionné des séminaires et l'utilisation de plateformes en ligne pour accompagner les discussions au sein des groupes d'amitié parlementaires et des groupes de travail interparlementaires.

Le *Nationalrat* and *Bundesrat* autrichiens ont suggéré des discussions d'experts, des forums d'affaires et un dialogue avec les organisations régionales africaines et la société civile, tandis que la *Chambre des Députés* luxembourgeoise était moins spécifique, suggérant tout format incluant l'Union africaine.

Le Parlement européen a fait référence à des événements déjà planifiés par ses commissions, qui comprenaient des échanges de vues et des missions dans la région du Sahel.

L'*Assembleia da República* portugaise a suggéré de reproduire la conférence sur le rôle des parlements dans l'approfondissement des relations UE-Afrique chaque année et de promouvoir la coopération parlementaire bilatérale ainsi que le dialogue interparlementaire, tout en organisant des visites et des réunions avec les commissions des parlements africains et en créant un groupe d'amitié multilatéral avec l'Union africaine.

Le *Saeima* letton ne voit pas la nécessité d'introduire de nouveaux formats, suggérant plutôt d'utiliser pleinement les formats déjà existants. Le *Seimas* lituanien a également estimé que l'utilisation des formats existants était le meilleur moyen de discuter du partenariat entre l'UE et l'Afrique. Dans le même temps, ce dernier a également apprécié l'attention accordée à la coopération de l'UE avec l'Afrique et l'Union africaine par la dimension parlementaire de la présidence portugaise, notamment par l'organisation de la conférence sur le rôle des parlements dans l'approfondissement des relations entre l'UE et l'Afrique et par l'inscription du thème africain à l'ordre du jour d'autres réunions, telles que la conférence interparlementaire pour la PESC/PDC.

Le *Riigikogu* estonien a également salué l'initiative de la présidence portugaise de discuter et d'approfondir les relations entre l'UE et l'Afrique.

6 Ayant eu l'opportunité de commenter le chapitre, un certain nombre de Parlements/Chambres ont partagé leurs points de vue.

Le *Senato della Repubblica* italien a déclaré que l'UE devrait se concentrer sur les investissements en Afrique, afin de stimuler la croissance et l'emploi sur le continent, dans le but de renforcer le partenariat économique avec l'Europe et, parallèlement, de réduire les migrations économiques vers le continent.

Le *Senát* tchèque avait abordé les relations UE-Afrique dans le cadre d'un examen *ex ante* du Conseil européen. Il a soutenu la détermination du Conseil européen d'axer les négociations avec les pays africains sur les questions de la position des femmes, de l'éducation, de la durabilité sociale, environnementale et économique, ainsi que de la qualité de la gouvernance. Il a également soutenu la décision d'aborder les vaccins COVID-19 comme un bien public mondial. Le *Senát* avait également appelé le gouvernement à participer activement à la tâche de réduction de la dette africaine et à contribuer à l'approfondissement de la coopération avec les pays africains en vue de réformer les mécanismes multilatéraux tels que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le *Riksdag* suédois a noté qu'il avait laissé certaines questions sans réponse, aucune position n'ayant été adoptée au sein de la commission compétente et aucune décision n'ayant été prise dans l'hémicycle. Néanmoins, il a noté qu'au cours de l'année 2020, le gouvernement avait tenu des consultations écrites avec la commission des affaires européennes concernant la décision du Conseil sur les mesures transitoires pour Cotonou, les conclusions du Conseil sur l'Afrique, et les négociations sur un document final pour la réunion ministérielle entre l'Union africaine et l'Union européenne, ainsi que sur les relations entre l'UE et l'Afrique avant le Conseil des affaires étrangères du 21 septembre 2020.

Alors que le *Seimas* lituanien n'a pas discuté séparément des questions liées à l'Afrique, sa commission des affaires étrangères a examiné et mandaté les positions de la République de Lituanie à présenter lors des réunions du Conseil des affaires étrangères, après quoi un rapport lui a été présenté, assurant ainsi le suivi des relations entre l'UE et l'Union africaine et d'autres questions liées à l'Afrique.

Le *Bundestag* allemand a précisé que les situations dans toutes les régions d'Afrique avaient fait l'objet d'un examen parlementaire et a noté qu'il n'était pas possible d'établir un ordre de priorité en ce qui concerne la question 4.

L'*Eduskunta* finlandais a noté que les questions relatives à la stratégie UE-Afrique étaient susceptibles d'être débattues compte tenu d'un récent dossier de politique européenne fourni par le gouvernement.

Le *Folketing* danois a souligné que la stratégie conjointe UE-Afrique avait été discutée au sein de la commission des affaires étrangères lors d'une réunion avec l'ambassadeur de l'UE auprès de l'Union africaine.

Le Parlement européen a expliqué comment un certain nombre de ses commissions étaient directement impliquées dans les dossiers liés à l'Afrique. Sa commission DEVE, qui était responsable de l'accord de Cotonou avec les États ACP, avait préparé trois résolutions sur les négociations post-Cotonou adoptées par le Parlement européen en octobre 2016, juin 2018 et novembre 2019, respectivement. La stratégie conjointe UE-Afrique était l'une des priorités politiques de la commission DEVE pour la première moitié de la législature, et avait également été discutée par la commission INTA. Les relations entre l'UE et l'Afrique sont également restées en bonne place dans l'agenda de sa commission AFET. Cette dernière a également procédé à un échange de vues avec le

Service européen d'action extérieure (SEAE) sur la situation dans la région du Sahel, en particulier au Mali, un sujet également abordé par la commission DEVE. La sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen (DROI), quant à elle, a suivi la situation des droits de l'homme dans les pays de l'Union africaine, ainsi que les questions relatives aux droits de l'homme qui étaient pertinentes pour la stratégie UE-Afrique. La stratégie régionale pour la Corne de l'Afrique a été examinée par la commission INTA, tandis que la sécurité régionale dans la Corne de l'Afrique et le rôle de la PSDC ont été examinés conjointement par la commission AFET et la sous-commission « sécurité et défense » (SEDE).

En ce qui concerne les partenariats traités sous la question 4, le Parlement européen n'a pas exprimé de position claire sur leur classement, ajoutant que tous sont importants pour les futures relations UE-Afrique.

L'*Eerste Kamer* néerlandais a précisé qu'il n'avait pas pris position sur les questions 4 et 5.

CHAPITRE 3

NEXT GENERATION EU : EXAMEN DES PLANS NATIONAUX DE REPRISE ET DE RÉSILIENCE – IMPLICATIONS POUR LE SEMESTRE EUROPÉEN

LE TROISIÈME CHAPITRE DU 35^{ÈME} RAPPORT SEMESTRIEL vise à examiner les plans nationaux pour la reprise et la résilience en place et le rôle des parlements nationaux.

1 En ce qui concerne les propositions présentées, à savoir la communication sur le Next Generation EU, le règlement portant création d'une facilité de reprise et de résilience et la proposition modifiée de décision du Conseil relative au système des ressources propres de l'Union européenne (COM(2020) 445 final), 26 des 28 Parlements/chambres ayant répondu ont examiné la proposition relative aux ressources propres et adopté des positions à son sujet. Vingt et un parlements/chambres ont examiné la proposition relative à la facilité de reprise et de résilience et 20 ont examiné la proposition relative à l'instrument Next Generation EU. Au total, 17 Parlements/Chambres ont examiné les trois documents.

2 Un certain nombre de Parlements/Chambres ayant répondu ont accueilli favorablement les propositions de la Commission européenne et, après discussion, les ont considérées comme conformes aux principes de subsidiarité et de proportionnalité (*Senato della Repubblica italien, Assembleia da República portugais, Cortes Generales espagnols*). Certains Parlements/Chambres n'avaient pas de position formelle sur la question, tandis que dans d'autres, aucune résolution n'a été adoptée, ou la question n'a pas été examinée, ou la discussion est toujours en cours (*Nationalrat et le Bundesrat autrichiens, Vouli ton Antiprosopon de Chypre, Poslanecká sněmovna tchèque, Houses of the Oireachtas irlandaise, Camera Deputaților roumaine*).

En ce qui concerne les principales conclusions, le *Senát* tchèque a souligné l'urgence d'adopter des mesures de stabilisation et de relance, et a soutenu une adoption rapide du cadre financier pluriannuel, de l'instrument de relance et du système de ressources propres. Le *Folketing* danois et la *Chambre des députés* luxembourgeoise ont souligné que les plans devraient répondre efficacement aux défis identifiés dans le cadre du semestre européen et contribuer aux quatre dimensions décrites dans la stratégie annuelle de croissance durable 2021. L'*Assembleia da República* portugaise a mené un débat sur l'instrument Next Generation EU et a adopté une résolution recommandant au gouvernement de promouvoir un débat interinstitutionnel et d'organiser une large consultation publique sur sa mise en œuvre.

Concernant les ressources propres, l'*Assemblée nationale* française a regretté que les rabais aient été maintenus et a soutenu l'introduction de ressources propres ambitieuses. Le *Seimas* lituanien a soutenu que l'achèvement des négociations sectorielles sur le règlement CEF et la transposition des conclusions du Conseil européen de juillet 2020 au règlement, qui concernent les États baltes, favoriseraient la ratification sans heurts de la décision sur les ressources propres. Le *Državni svet* slovène a souligné que l'augmentation temporaire des ressources propres devait être prudente afin d'assurer la confiance dans le marché financier. Un avis motivé sur la proposition de ressources propres a été soumis par le *Riksdag* suédois, arguant que la proposition était en contradiction avec le

principe de subsidiarité car on ne pouvait pas considérer que l'emprunt servirait principalement à faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19, et qu'il n'y avait pas de justification claire quant à la raison pour laquelle ce type d'emprunt serait mieux traité au niveau de l'Union plutôt qu'au niveau national. Le soutien devrait être basé sur les instruments et les formes de financement existants et non sur de nouvelles ressources propres.

En outre, en ce qui concerne le système de financement, certains Parlements/Chambres ont indiqué leur préférence pour le maintien du système actuel de financement du budget de l'UE et des paiements futurs de la dette. Le *Riigikogu* estonien a suggéré que les questions fiscales continuent à être décidées à l'unanimité au sein de l'UE. L'*Eduskunta* finlandais a souligné la nécessité de poursuivre la discussion sur les solutions pour améliorer la viabilité de la dette européenne. Le *Seimas* lituanien a souligné l'importance de disposer de ressources à temps pour la mise en œuvre de l'instrument Next Generation EU.

Le *Riigikogu* estonien, l'*Eduskunta* finlandais, le *Senato della Repubblica* italien et le *Riksdag* suédois ont soutenu l'idée de mesures temporaires, bien ciblées et exceptionnelles. Tout comme le *Riigikogu* estonien, le *Vouli ton Ellinon* grec a mis l'accent sur l'importance des investissements numériques et verts. La *Saeima* lettone a souligné l'importance de veiller à ce que les nouveaux objectifs politiques ne compromettent pas les objectifs de la politique de cohésion et de la politique agricole ou les ressources financières attribuées pour les atteindre. Faisant écho au *Seimas* lituanien, la *Saeima* lettone a également fait valoir que la version finale de la proposition modifiée sur le système des ressources propres devrait respecter les conclusions du sommet du Conseil européen de juillet 2020.

Le *Senat* roumain a fait part de ses préoccupations quant à la réduction de la part du nouveau CFP consacrée à la cohésion et à la création de nouveaux instruments principalement orientés vers la compétitivité, ce qui contraste fortement avec le CFP précédent, et a fait valoir que cela risquait de creuser l'écart de développement entre les États membres. Le *Senat* roumain a également demandé une clarification des ressources de financement du paquet législatif financier et le maintien à long terme des allocations de cohésion et de la PAC afin de limiter les disparités économiques. Il a également noté que la simple création de conditions favorables pour les prêts ne garantissait pas que ces prêts seraient effectivement utilisés, étant donné que cela dépendait de la demande réelle pour les biens et services qu'une entreprise donnée offrirait.

Différentes positions ont été présentées sur l'Etat de droit. Le *Bundesrat* allemand a souligné l'importance de la solidarité et du respect des droits fondamentaux et de l'État de droit. De même, l'*Eerste Kamer* néerlandais a adopté une résolution sur le mécanisme de l'État de droit dans le prochain CFP, soulignant qu'il devrait au moins inclure la protection de l'indépendance du pouvoir judiciaire et de la démocratie, des élections équitables et de la liberté de la presse, une procédure de prise de décision offrant des garanties suffisantes pour l'utilisation effective du mécanisme et assurant l'application de la clause d'inactivité. D'autre part, l'*Országgyűlés* hongrois a adopté une résolution selon laquelle les États membres se trouvant dans une situation comparable doivent bénéficier d'un traitement comparable. La résolution a également considéré qu'il était inacceptable de lier les subventions de l'UE à des conditions politiques et idéologiques sous le couvert de l'État de droit.

3 En ce qui concerne la présentation des projets de plans par les gouvernements respectifs, sur les 33 personnes interrogées, cinq Parlements/Chambres ont indiqué que le plan a été présenté par le gouvernement avant l'adoption de son projet, tandis que cinq autres Parlements/Chambres ont indiqué que le projet de plan a été présenté après la soumission aux institutions européennes. Quatre

Parlements/Chambres ont déclaré qu'il avait été présenté après son adoption par le gouvernement mais avant sa soumission aux institutions européennes.

Certains Parlements/Chambres ont indiqué que le projet de plan serait présenté ultérieurement, en même temps que le programme national de réforme (*Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, *Chambre des représentants* belge et *Riksdag* suédois).

Neuf Parlements/Chambres ont déclaré que le projet de plan n'avait pas encore été présenté ou qu'il était encore en cours d'élaboration (*Narodno sabranie* bulgare, *Hrvatski sabor* croate, *Eerste Kamer* néerlandaise, *Assemblée nationale* française, *Sénat* français, *Houses of the Oireachtas* irlandaise, *Kamra tad-Deputati* maltaise, *Sejm* polonais, *Národná rada* slovaque). Néanmoins, quelques répondants ont prédit que le projet de plan serait présenté après son adoption par le gouvernement, mais avant sa soumission aux institutions européennes (*Hrvatski sabor* croate, *Assemblée nationale* française, *Sénat* français).

Le *Vouli ton Ellinon* grec et la *Houses of the Oireachtas* irlandaise ont expliqué qu'une consultation publique était en cours mais que, dans les deux cas, la présentation du projet de plan après la phase de consultation aurait lieu avant la soumission aux institutions européennes.

Le *Sénat* belge a déclaré qu'il n'était pas l'autorité compétente en la matière. Le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote a déclaré qu'en raison de l'organisation du système politique et de la séparation des pouvoirs, il n'a pas été impliqué dans la préparation du projet de plan, tandis que le *Riigikogu* estonien a déclaré que le plan a été approuvé par le gouvernement. Toutefois, dans ces deux derniers cas, les projets de plans ont été présentés au niveau des commissions et c'était également le cas de la *Camera Deputaţilor* roumaine, où il a été discuté lors des réunions de la commission des affaires européennes.

L'*Országgyűlés* hongrois a reçu des informations générales sur le projet de plan. Dans le cas de l'*Assembleia da República* portugaise, le document sur lequel se fonde le projet de plan (Vision stratégique pour le plan de relance économique du Portugal 2020-2030) a été présenté et discuté par le gouvernement en séance plénière et au sein de la commission de l'économie, de l'innovation, des travaux publics et du logement, avec les ministres respectifs.

4 La participation des Parlements/Chambres à l'élaboration des plans a été faible, 31 des 34 Parlements/Chambres ayant déclaré qu'ils n'avaient pas été impliqués. Trois Parlements/Chambres ont été impliqués dans l'élaboration du plan.

5 La *Camera dei deputati* italienne et le *Senato della Repubblica* italien ont tous deux approuvé une résolution sur le projet de lignes directrices du plan en octobre 2020. Le gouvernement a ensuite présenté le projet de plan national pour la reprise et la résilience, qui tenait compte de la résolution visée, et qui fait actuellement l'objet d'un examen parlementaire dans les deux chambres. En ce qui concerne le cas de l'*Assembleia da República* portugaise, le gouvernement avait divulgué le document en février pour une discussion publique, de sorte que les régions autonomes, les municipalités, les partenaires sociaux et la société civile ont pu participer activement à la consultation et à la présentation des contributions.

6 Bien que le plan n'ait été soumis à aucun stade, 16 des 28 Parlements/Chambres ayant répondu ont indiqué qu'ils avaient examiné le document. En outre, le *Vouli ton Ellinon* grec et le *Sénat* français

ont déclaré avoir procédé à un examen politique lors d'un débat tenu soit en plénière, soit en commission.

7 La grande majorité des Parlements/Chambres (27 sur 33 répondants) n'ont pas adopté de résolution/opinion sur le plan. Seuls six Parlements/Chambres ont adopté une résolution/opinion.

8 Le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens et la *Camera dei deputati* italienne ont noté la nécessité d'impliquer leurs parlements respectifs dans le processus. L'*Assembleia da República* portugaise et le *Državni zbor* slovène ont fait référence aux discussions qui ont eu lieu dans leur Parlement/Chambre sur le sujet.

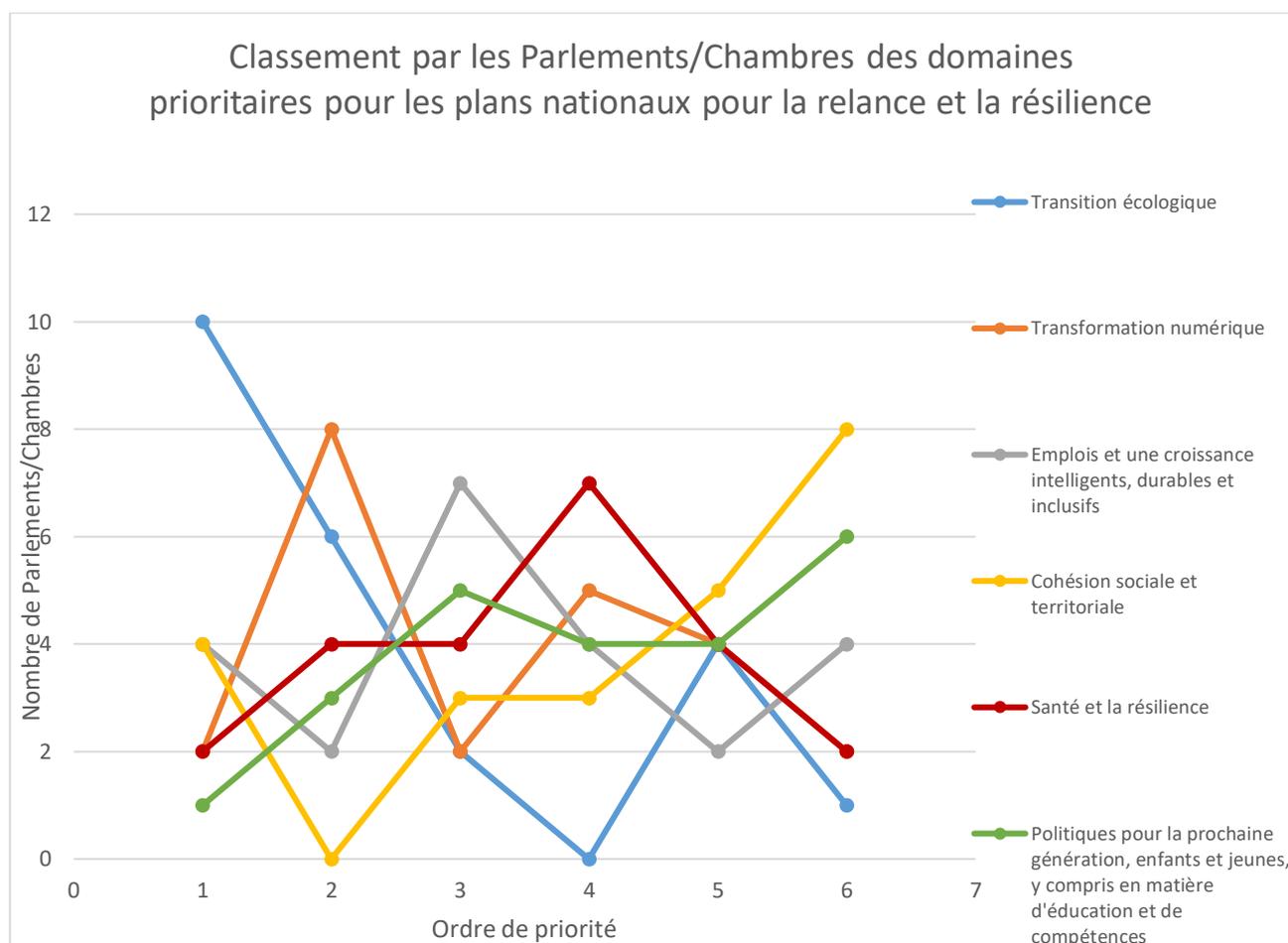
Une résolution a été adoptée par la *Chambre des représentants* belge demandant au gouvernement de veiller à ce que le Parlement européen soit impliqué dans toute la mesure du possible. La résolution a également souligné que l'application de paramètres objectifs pour la distribution des ressources sur la procédure de déblocage des fonds était nécessaire, laissant aux experts le soin d'accorder une aide concrète à des projets ou des autorités publiques spécifiques conformément aux critères en vigueur.

L'*Eduskunta* finlandaise a indiqué que sa commission des finances avait souligné l'importance de l'effet de levier et du rapport coût-efficacité dans le choix des objectifs d'investissement et de réforme.

Le *Bundesrat* allemand a souligné l'importance du renforcement des incitations au travail, du financement durable de la sécurité sociale et de la garantie de la viabilité de la dette, ainsi que l'obligation pour les fonds du FRR de ne pas se contenter de refinancer les projets et programmes existants, mais de générer un élan novateur supplémentaire. Il a salué le fait que le plan reflète la lutte contre le changement climatique et la transformation numérique.

Le *Senato della Repubblica* italien s'est concentré sur les six domaines prioritaires et a souligné la nécessité d'en aborder d'autres – tels que l'écart entre les sexes et la cohésion territoriale – et de prévoir des réformes dans l'administration publique, la justice et le système fiscal.

9 Lorsqu'il s'est agi de classer les priorités pour les plans nationaux pour la reprise et la résilience, la transition verte et la transformation numérique ont été identifiées comme première et deuxième priorité par la plupart des 23 Parlements/Chambres ayant répondu. La croissance et l'emploi intelligents, durables et inclusifs, ainsi que la santé et la résilience sont les deux domaines suivants à privilégier, selon les Parlements/Chambres qui ont répondu. Alors que pour certains Parlements/Chambres, la cohésion sociale et territoriale devrait être la priorité numéro un, la majorité l'a placée en cinquième ou sixième position, avec le domaine des politiques pour la prochaine génération, les enfants et les jeunes, y compris l'éducation et les compétences. Pour le Parlement européen, les plans pour la reprise et la résilience devraient comprendre des réformes et des projets d'investissement qui représentent une réponse équilibrée à la situation économique et sociale de chaque État membre, en contribuant de manière appropriée aux six piliers.



10 Afin de contrôler la mise en œuvre des plans nationaux pour la reprise et la résilience, la majorité des Parlements/Chambres (26 sur 31 répondants) ont répondu qu'un exercice de contrôle serait effectué par les commissions permanentes existantes. Aucun Parlement/Chambre n'a indiqué qu'il allait créer une commission parlementaire ad hoc spécifiquement à cette fin, ou qu'il allait créer une unité technique ayant accès à des données statistiques sur la mise en œuvre. Aucun Parlement/Chambre ne mettrait en œuvre/introduirait des changements dans le règlement intérieur pour s'adapter au nouveau cadre du Semestre européen, non plus.

11 Pour la majorité des Parlements/Chambres (23 sur 27 répondants), ce contrôle serait effectué par les commissions des affaires européennes et/ou du budget et des finances, sans préjudice de la participation d'autres commissions au processus de suivi des sujets liés à la santé, l'économie, le travail, la sécurité sociale, l'énergie, l'environnement, l'administration publique ou l'aménagement du territoire.

Une commission ad hoc pour le suivi de la mise en œuvre des mesures de réponse à la pandémie de COVID-19 et du processus de relance économique et sociale a été créée au sein de l'*Assembleia da República* portugaise.

Pour le Parlement européen, la commission conjointe de la commission des budgets et de la commission des affaires économiques et monétaires était la commission compétente en la matière, et bien que les modalités pratiques du contrôle de la FRR par le Parlement européen restent à élaborer, la commission pouvait inviter la Commission à un dialogue sur le sujet tous les deux mois.

Le processus d'élaboration des plans étant toujours en cours, certains Parlements n'ont pas été en mesure de répondre à toutes les questions soulevées dans ce chapitre.

12 En ce qui concerne la question 9, l'*Eduskunta* finlandais a présenté ses six domaines phares, sans les classer, bien qu'ils ne correspondent pas à ceux énumérés dans le questionnaire : éducation, recherche et innovation, transition verte, compétitivité internationale, infrastructure durable et numérisation, marché du travail, services destinés aux chômeurs et développement de la vie professionnelle, accès aux services sociaux et de santé et rentabilité. Le *Seimas* lituanien a également présenté les sept domaines phares de la FRR – transition verte, transformation numérique, santé, affaires sociales, science et innovation, éducation et finances publiques.

Le *Riksdag* suédois a souligné que certaines questions étaient restées sans réponse car aucune position n'avait encore été adoptée sur le sujet.

CHAPITRE 4

CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

LE QUATRIÈME CHAPITRE DU 35^{ÈME} RAPPORT SEMESTRIEL vise à assurer le suivi des questions relatives à la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

1 À la question de savoir si les Parlements/Chambres avaient récemment adopté un avis sur la Conférence sur l'avenir de l'Europe, la grande majorité (30 sur 36) a répondu qu'aucun n'avait été adopté, et seulement six ont répondu positivement.

2 Le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens ont adopté un avis pertinent en juillet 2020, plaidant pour l'implication des parlements nationaux et pour une large participation des citoyens, notant également que les modifications des traités ne devraient pas être exclues du programme de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

La *Eerste Kamer* néerlandaise a mentionné sa résolution de novembre 2020 appelant le gouvernement à s'engager dans un débat public pertinent, à allouer des ressources supplémentaires et à faire des propositions détaillées aux deux Chambres néerlandaises avant juillet 2021.

La *Houses of the Oireachtas* irlandaise a indiqué que la commission mixte sur les affaires européennes avait publié un rapport en décembre 2020, adoptant sept recommandations sur la Conférence sur l'avenir de l'Europe, dont, entre autres, la recommandation d'un rôle fort pour les parlements nationaux, l'optimisation des dispositions existantes avant de passer à des modifications du traité et l'organisation d'événements selon une approche ascendante tout en tendant la main aux groupes minoritaires. Le Parlement européen a rappelé sa résolution de juin 2020 rappelant sa position de janvier concernant le champ d'application, la structure et les objectifs de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, et a également souligné que la pandémie du COVID-19 « a rendu encore plus évidente la nécessité de réformer l'Union européenne » et que « l'engagement direct des citoyens, des organisations de la société civile, des partenaires sociaux et des représentants élus » devrait rester une priorité. La commission des affaires étrangères du *Riksdag* suédois a noté en décembre 2020 la possibilité, dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, de débattre de la répartition des compétences entre les États membres et l'Union, entre autres en ce qui concerne la manière de gérer la pandémie, alors que la Conférence devrait se concentrer sur la promotion de la participation des citoyens. Le gouvernement suédois a, dans plusieurs cas, consulté ou informé la commission des affaires européennes sur l'approbation du projet de déclaration commune. L'*Assembleia da República* portugaise a fait référence au projet de résolution de février 2021 appelant à une participation appropriée des Parlements nationaux à travers la troïka de la COSAC au Conseil exécutif, en vue de prendre part aux débats et de faire des propositions.

La *Kamra tad-Deputati* maltaise a rappelé dans ce contexte deux lettres sur la Conférence sur l'avenir de l'Europe initiées par les présidences allemande et portugaise de la COSAC, respectivement en novembre 2020 et en février 2021, que sa commission des affaires étrangères et européennes avait cosignées.

3 Une grande majorité des répondants (29 sur 35) ont répondu qu'aucun plan d'activités visant à donner forme aux débats au niveau national n'avait été rédigé ou adopté au moment de répondre à l'enquête. Néanmoins, la *Houses of the Oireachtas* irlandaise a indiqué que, bien qu'aucun programme

de travail n'ait été approuvé, les recommandations adoptées (voir question précédente) soulignaient l'importance pour les Parlements nationaux de lier les débats tenus au niveau européen et national, et faisaient référence à l'Assemblée des citoyens et aux précédents Dialogues des citoyens sur l'avenir de l'Europe qui devraient constituer le modèle de participation à la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Le *Poslanecká sněmovna* tchèque, le *Folketing* danois et l'*Eerste Kamer* néerlandais ont déclaré que des consultations ou des délibérations à ce sujet étaient en cours. De même, l'*Eduskunta* finlandais a précisé qu'il n'était pas possible de répondre à cette question car l'examen était en cours. Le *Sénat* français a souligné que les événements s'inscriraient dans le cadre des manifestations organisées à l'occasion de la présidence française du Conseil de l'UE.

Cette question ne s'appliquait pas au Parlement européen.

Six Parlements/Chambres ont déclaré que des plans d'activités avaient été élaborés ou approuvés. L'*Assemblée nationale* française a rappelé qu'un colloque, réunissant chercheurs, experts et parlementaires autour d'une réflexion générale sur l'avenir de l'Union, avait eu lieu en mars. Le *Vouli ton Ellinon* grec a déclaré qu'à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de l'adhésion de la Grèce à l'UE, il organiserait une série d'activités conjointes avec le gouvernement et la commission européenne, notamment des débats publics sur le bilan du passé et la contribution des citoyens sur leurs attentes à l'égard de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Des commissions de la *Camera dei deputati* italienne envisagent de mettre en place une enquête sur le champ d'application de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, tandis que la commission des affaires européennes du *Senato della Repubblica* italien a lancé une procédure d'audition des entités institutionnelles et de la société civile, procédure qui sera reprise lorsque la Conférence sur l'avenir de l'Europe commencera ses travaux. L'*Országgyűlés* hongrois a indiqué que, s'il avait déjà organisé une première conférence sur l'avenir de l'Europe avec le ministère de la justice en septembre 2020, il organiserait également des événements pertinents après l'ouverture officielle de la conférence. La commission mixte pour l'UE de la *Cortes Generales* espagnole a décidé en octobre 2020 de créer une sous-commission sur la Conférence sur l'avenir de l'Europe, qui préparerait également la position de la *Cortes Generales* espagnole tout au long du processus de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. La sous-commission préparerait également un rapport qui, avec les amendements et les votes individuels, serait ensuite débattu et voté par la commission mixte pour l'Union européenne.

4 Il a également été demandé aux Parlements/Chambres de classer par ordre de préférence les quatre activités différentes suivantes :

- des discussions plénières de haut niveau entre les institutions ;
- des débats avec la société civile ;
- la consultation des citoyens/de la société civile ;
- des contacts proactifs entre le Parlement et les parties prenantes, demandant une contribution dans des domaines politiques spécifiques jugés pertinents pour l'avenir de l'Europe.

Sur les vingt-six personnes qui ont répondu à cette question, onze ont estimé que les débats avec la société civile devraient être la première priorité (*Narodno sabranie* bulgare, *Riigikogu* estonien, *Assemblée nationale* française, *Bundesrat* allemand, *Vouli ton Ellinon* grec, la *Houses of the Oireachtas* irlandaise, *Saeima* letton, *Seimas* lituanien, *Senat* polonais, *Assembleia da República* portugaise, *Camera Deputaților* roumain). La consultation des citoyens et de la société civile a été

choisie comme première priorité par six Parlements/Chambres (*Bundesrat* et *Nationalrat* autrichiens, *Sénat* belge, *Hrvatski sabor* croate, *Országgyűlés* hongrois, *Chambre des Députés* luxembourgeoise et *Sejm* polonais). Les discussions plénières de haut niveau entre les institutions ont été identifiées comme la première priorité par cinq répondants (*Vouli ton Antiprosopon* de Chypre, *Camera dei deputati* italienne, *Senat* roumain, *Národná rada* slovaque, *Državni zbor* slovène). Trois répondants (*Chambre des représentants* belge, *Kamra tad-Deputati* maltaise et *Senato della Repubblica* italien) ont classé comme première priorité la communication proactive du Parlement aux parties prenantes, leur demandant de contribuer à des domaines politiques spécifiques jugés pertinents pour l'avenir de l'Europe.

Les dix autres répondants sur un total de 36 n'ont pas répondu (*Poslanecká sněmovna* tchèque a déclaré qu'il n'y avait pas de position adoptée à ce moment-là) ou ont fourni une autre option ou une explication plus générale. Selon le Parlement européen, la Conférence sur l'avenir de l'Europe devrait être un processus inclusif, où toutes les parties prenantes, les organes institutionnels, les citoyens et les organisations de la société civile contribueraient de manière égale à ses débats et propositions. Le *Bundestag* allemand a déclaré que les quatre activités mentionnées pourraient convenir à une délibération parlementaire et a souligné en tout cas l'importance d'inclure les citoyens de manière adéquate. De même, la commission des affaires européennes du *Riksdag* suédois a souligné que l'accent devait être mis sur la promotion de la participation et du soutien des citoyens. La commission mixte des affaires européennes de la *Houses of the Oireachtas* irlandaise a appelé à la participation la plus large possible dans le cadre d'une approche ascendante, permettant de discuter également des aspects liés à la jeunesse et d'impliquer des groupes minoritaires ou autres qui ne sont pas historiquement engagés dans les questions européennes. Le *Sénat* français a proposé des consultations en ligne avec la société civile, compte tenu de la pandémie actuelle ; si la situation s'améliore, des débats physiques pourraient être organisés dans différentes parties du pays pour alimenter le travail des parlementaires.

En plus de classer les priorités données, le *Bundesrat* et le *Nationalrat* autrichiens ont souligné la nécessité d'impliquer les parlements nationaux et régionaux et d'organiser des forums de jeunes. De même, le *Bundestag* allemand a proposé une combinaison de forums de citoyens et de réunions avec des experts.

5 Lorsqu'il a été demandé aux Parlements/Chambres s'ils avaient une expérience antérieure d'un tel engagement avec la société civile par le biais de la participation à distance, la majorité (21 sur 36) a répondu par la négative, moins de la moitié (15 répondants) faisant état d'une expérience antérieure.

Un certain nombre de répondants avaient une expérience antérieure de l'organisation de réunions (principalement au niveau des commissions) avec connexion à distance et diffusion en ligne : le *Senát* tchèque a régulièrement organisé des auditions publiques, notamment sur des pétitions majeures ; la *Houses of the Oireachtas* irlandaise a donné plusieurs exemples d'échanges à distance avec des parties prenantes (dont beaucoup d'universitaires) qui ont eu lieu au niveau des commissions sur le thème de l'avenir de l'Europe et ont expliqué que la participation des parties prenantes était également facilitée par des invitations à soumettre des contributions écrites ; le *Saeima* letton a fait référence au forum *Saeima* et ONG organisé en mars 2021 ainsi qu'à des réunions de commissions ; le Parlement européen et ses commissions ont organisé des auditions avec connexion à distance et les pétitionnaires peuvent être entendus à distance, et ont souligné que l'événement européen de la jeunesse se tiendra dans un format hybride, rendant possible la participation à distance ; le *Senat* roumain a organisé des

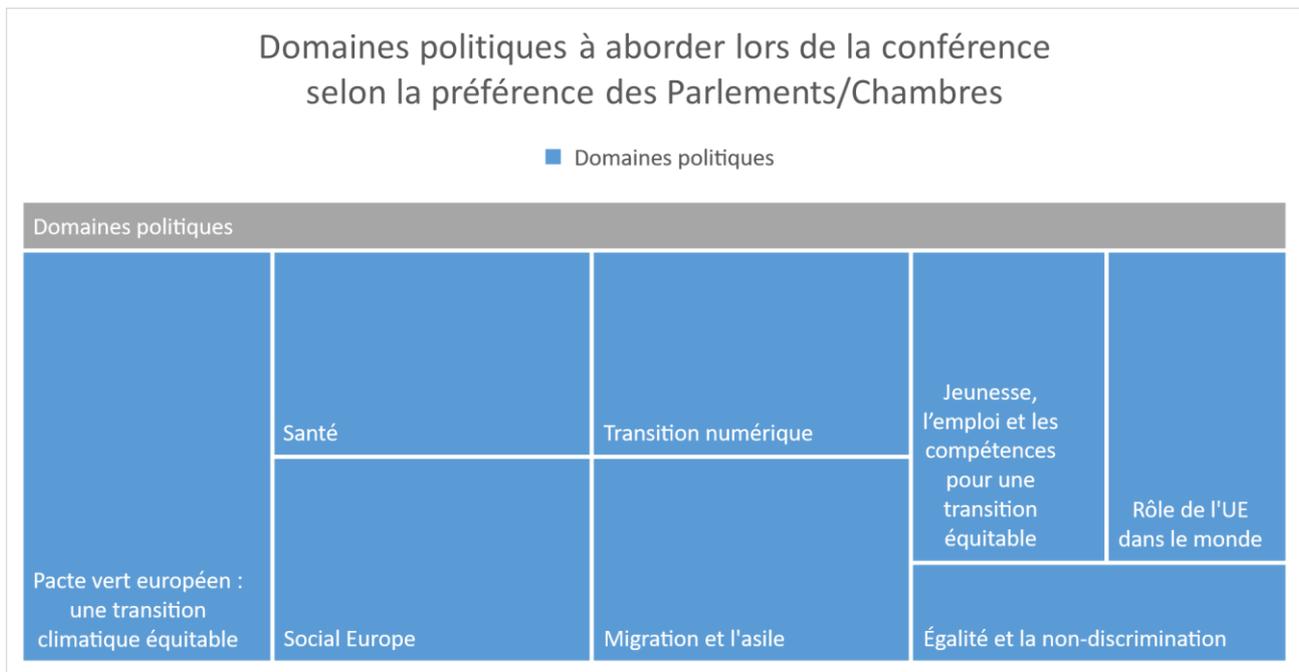
auditions et des débats au sein des commissions ; la commission des affaires européennes de la *Národná rada* slovaque a diffusé ses réunions sur des plateformes de médias sociaux et a impliqué la société civile.

Certains répondants, dont le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens et le *Senato della Repubblica* italien, ont également déclaré avoir une forme de dispositions ou d'expérience dans l'organisation de consultations. L'*Assemblée nationale* française a régulièrement organisé des consultations citoyennes sur divers thèmes et un groupe de travail sur les consultations citoyennes a été créé en 2017 au sein de la commission des affaires européennes. L'*Assembleia da República* portugaise a fait référence à une série d'événements organisés avec la commission européenne, favorisant la connaissance de l'UE et la participation démocratique et l'exercice de la citoyenneté, afin de mieux comprendre les préoccupations et les souhaits des citoyens. L'initiative comportait trois types d'événements : « rencontres avec les citoyens », « rencontres associées » sur des thèmes européens, où la consultation était encouragée en ligne sur l'avenir de l'Europe et « l'Europe à l'école » dans les écoles primaires et secondaires de tout le pays. Le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens ont également souligné que les citoyens pouvaient soutenir par voie électronique les initiatives et pétitions d'autres citoyens. De même, le *Sénat* français a mis en place une plateforme participative pour les élus locaux ainsi qu'une plateforme de pétitions pour les citoyens.

Le *Seimas* lituanien a noté que plusieurs commissions sectorielles avaient engagé des discussions préliminaires sur l'avenir de l'UE dans le cadre de l'agenda stratégique de l'UE 2019-2024. Le *Bundestag* allemand a fait référence à un conseil des citoyens sur les affaires étrangères et à une présentation publique des conclusions de la commission d'étude sur l'intelligence artificielle avec la participation des citoyens via des outils de vidéoconférence.

L'expérience de l'*Eduskunta* finlandaise découle principalement de la législature 2011-15 et l'engagement par la participation à distance n'a pas apporté de valeur ajoutée par rapport aux réunions physiques et autres méthodes plus conventionnelles d'engagement avec la société civile, ajoutant toutefois que les solutions techniques disponibles à l'époque n'étaient pas aussi avancées que celles d'aujourd'hui. Le *Folketing* danois a rapporté que la commission des affaires européennes a organisé plusieurs débats sur des questions liées à l'UE et a fait référence aux « auditions de citoyens » ou « sondages délibératifs » impliquant un groupe de 400 personnes invitées à discuter des questions européennes avec des parlementaires et des experts pendant le week-end. Les citoyens participants ont été sélectionnés par des instituts de sondage afin de constituer un échantillon représentatif de la population danoise, ce qui s'est avéré fructueux pour engager des personnes qui ne participent habituellement pas aux débats politiques.

6 Lorsqu'on leur a demandé de choisir parmi huit domaines politiques qui seraient abordés lors de la conférence, 22 personnes ont choisi le pacte vert européen : une transition climatique équitable, tandis que la santé, la transition numérique, l'Europe sociale et la migration et l'asile ont été choisis par 14 personnes chacune. 13 répondants ont choisi la jeunesse, l'emploi et les compétences pour une transition équitable, tandis que 12 ont choisi le rôle de l'UE dans le monde. Enfin, huit répondants ont opté pour l'égalité et la non-discrimination.



Certains Parlements/Chambres ont suggéré d'autres domaines politiques. Le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens ont proposé d'examiner la réforme de la politique agricole commune (PAC) et la fiscalité. Le *Folketing* danois a suggéré l'État de droit, la transparence et l'amélioration de la législation, ainsi que le rôle des parlements nationaux dans les décisions de l'UE. Dans ses deux résolutions 2020 sur la Conférence sur l'avenir de l'Europe, le Parlement européen a noté comme domaines d'action une série de questions urgentes concernant notamment les défis environnementaux, la justice sociale et l'égalité, les questions économiques et d'emploi – y compris la fiscalité, la transformation numérique, la sécurité et le rôle de l'Union européenne dans le monde. Le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens ainsi que le *Bundestag* allemand ont suggéré que la Conférence sur l'avenir de l'Europe se penche sur les questions institutionnelles.

Le *Seimas* lituanien a déclaré que n'importe quel domaine politique pouvait être abordé par la Conférence sur l'avenir de l'Europe, tandis que selon sa commission des affaires européennes, il devrait traiter les conséquences de la crise du COVID-19 et se concentrer sur la mise en œuvre de l'agenda stratégique de l'UE 2019-2024. La *Saeima* lettone n'avait pas de domaines prioritaires et était prête à s'engager sur toutes les questions pertinentes pour les citoyens.

Plusieurs autres répondants ont indiqué qu'ils n'étaient pas en mesure de fournir des réponses spécifiques car l'examen et les décisions pertinentes étaient en cours (*Poslanecká sněmovna* tchèque, *Eduskunta* finlandaise, *Sénat* français, *Bundesrat* allemand, *Cortes Generales* espagnole).

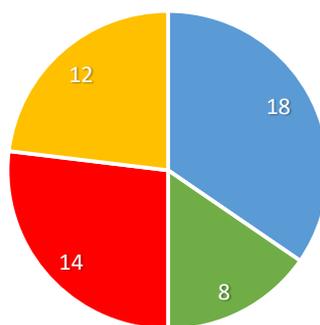
7 Lorsqu'il s'est agi d'indiquer laquelle des quatre questions institutionnelles données, le cas échéant, les Parlements/Chambres ont jugé plus pertinent d'être traité par la Conférence sur l'avenir de l'Europe, 27 répondants ont fourni des réponses choisissant un ou plusieurs des points suivants :

- Protocoles sur le rôle des parlements nationaux et sur la subsidiarité/proportionnalité et autres dispositions des traités sur les parlements nationaux (*Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, *Chambre des représentants* belge, *Hrvatski sabor* croate, *Vouli ton Antiprosopon* de Chypre, *Senát* tchèque, *Folketing* danois, *Bundestag* allemand, *Bundesrat* allemand, *Vouli ton Ellinon* grec, *Országgyűlés* hongrois, *Camera dei deputati* italien, *Senato della Repubblica* italien,

Kamra tad-Deputati maltais, *Sejm* polonais, *Senat* polonais, *Camera Deputaţilor* roumain, *Senat* roumain et *Državni Zbor* slovène) ;

- Dispositions relatives à la désignation du président de la commission européenne (*Vouli ton Antiprosopon* du Chypre, *Bundestag* allemand, *Országgyűlés* hongrois, *Kamra tad-Deputati* maltais, *Sejm* polonais, *Camera Deputaţilor* roumain, *Državni zbor* slovène et Parlement européen) ;
- Système électoral pour le Parlement européen (par exemple, listes transnationales) (*Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, *Chambre des représentants* belge, *Sénat* belge, *Hrvatski sabor* croate, *Vouli ton Antiprosopon* de Chypre, *Assemblée nationale* française, *Bundestag* allemand, *Senato della Repubblica* italien, *Chambre des députés* luxembourgeoise, *Kamra tad-Deputati* maltais, *Senat* polonais, *Camera Deputaţilor* roumain, *Senat* roumain et Parlement européen) ;
- Le vote à la majorité qualifiée dans les nouveaux domaines politiques (*Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, *Assemblée nationale* française, *Sénat* français, *Vouli ton Ellinon* grec, *Houses of the Oireachtas* irlandaise, *Camera dei deputati* italienne, *Senato della Repubblica* italien, *Sejm* polonais, *Senat* roumain, *Národná rada* slovaque, *Državni Zbor* slovène et Parlement européen). Invités à préciser quels nouveaux domaines politiques, plusieurs Parlements/Chambres ont nommé la politique étrangère (*Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens), la politique étrangère et de sécurité commune (*Sénat* belge), la politique fiscale, le cadre financier pluriannuel (*Camera dei deputati* italienne), les ressources propres de l'UE (*Chambre des représentants* belge et *Camera dei deputati* italienne) et l'harmonisation fiscale (*Chambre des représentants* belge), comme nouveaux domaines politiques où le recours au vote à la majorité qualifiée devrait être discuté.

Questions institutionnelles qui doivent être abordées par la Conférence selon les Parlements/Chambres



- Protocoles sur le rôle des parlements nationaux et sur la subsidiarité/proportionnalité et autres dispositions des traités relatives aux parlements nationaux
- Dispositions relatives à la désignation du président de la commission européenne
- Système électoral pour le Parlement européen (par exemple, liste transnationale)
- Vote à la majorité qualifiée dans les nouveaux domaines politiques

Le Parlement européen a réaffirmé son insistance sur la tenue d'un débat sur le système du candidat principal et sur les listes électorales sur la base d'une circonscription transnationale, tout en signalant d'autres sujets qu'il avait proposés au cours de la législature précédente pour être discutés pendant la Conférence sur l'avenir de l'Europe, par exemple la loi électorale, le droit d'initiative législative du Parlement européen et le droit d'enquête du Parlement européen.

La *Saeima* lettone n'a assigné de priorité à aucun domaine et était prête à s'engager sur toutes les questions pertinentes pour les citoyens.

Le *Vouli ton Ellinon* grec, le *Seimas* lituanien et l'*Assembleia da República* portugaise ont estimé que la Conférence sur l'avenir de l'Europe devait se concentrer principalement sur les questions de politique européenne. Pour le *Seimas* lituanien, la portée des discussions sur les réformes institutionnelles devrait être déterminée par les résultats des débats sur les questions politiques. La *Houses of the Oireachtas* irlandaise a estimé que les parlements nationaux devraient se voir accorder un rôle important dans la conférence et que les dispositions des traités existants devraient être exploitées au maximum. Le *Riksdag* suédois a noté que les travaux de la Conférence sur l'avenir de l'Europe devraient être menés dans le cadre des traités actuels et que toute modification des traités devrait être évitée de préférence (*Eduskunta* finlandais, *Seimas* lituanien, *Riksdag* suédois).

Le *Sénat* français a déclaré qu'il n'avait pas encore adopté de position officielle sur cette question, mais a noté qu'un groupe de travail sur les questions institutionnelles avait été créé pour traiter, en particulier, la question du système électoral européen et du processus de désignation du président de la Commission européenne.

Le *Riksdag* suédois a également fait part de ses objections à l'égard du processus de désignation du Président de la Commission européenne et des listes électorales sur la base d'une circonscription transnationale en cours de discussion dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

8 A la question de savoir s'il serait bénéfique d'organiser des groupes de travail thématiques autour de questions politiques/institutionnelles spécifiques, similaires à la structure en place pour la Convention européenne, 17 des 36 Parlements/Chambres ont répondu positivement, un a répondu négativement, tandis que la moitié (18 répondants) n'avait pas d'opinion à exprimer.

Le Parlement européen a fait référence à sa résolution du 15 janvier 2020, dans laquelle il avait proposé l'organisation d'agoras citoyennes thématiques reflétant les priorités politiques tout au long du processus de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

9 Lorsqu'on leur a demandé s'il était possible de prolonger la Conférence sur l'avenir de l'Europe jusqu'en 2023, un peu plus de la moitié (18 répondants sur 35) l'ont envisagé comme une possibilité, tandis qu'un seul répondant ne l'a pas envisagé. Seize répondants sur 35 n'avaient pas d'opinion.

Le *Sénat* français a fait valoir que la possibilité de prolonger la durée de la Conférence sur l'avenir de l'Europe devrait être évaluée sur la base d'un rapport d'étape sur la Conférence prévu pour la prochaine réunion plénière de la COSAC au second semestre 2021.

10 Lorsqu'il s'agissait d'identifier le rôle que la COSAC devrait jouer dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, 30 répondants ont fourni des réponses différentes.

Vingt-trois Parlements/Chambres étaient d'avis que la COSAC devrait servir d'opportunité pour débattre des travaux de la Conférence sur l'avenir de l'Europe au fur et à mesure de leur déroulement,

et pour adopter des positions communes le cas échéant. L'*Assemblée nationale* française a ajouté que la COSAC devrait être représentée par la troïka au sein du bureau exécutif de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et que la troïka devrait régulièrement faire rapport sur les progrès du bureau exécutif aux présidents des commissions des affaires de l'Union.

Onze Parlements/Chambres ont pensé que la COSAC devrait être un lieu pour recevoir des informations et des contributions des membres de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, de la Commission européenne et des experts pertinents.

En plus de ces deux options, le *Bundesrat* allemand, le *Bundestag* allemand et le *Vouli ton Ellinon* grec ont également pensé que la COSAC devrait promouvoir d'autres initiatives pendant la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Le *Bundestag* allemand et le *Bundesrat* allemand ont détaillé leur réponse en suggérant que la Troïka présidentielle représente les Parlements nationaux dans le conseil exécutif de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, en développant et en obtenant un mandat des membres de la COSAC (*Bundestag* allemand). En outre, le *Bundestag* allemand a proposé d'établir un groupe de travail pour surveiller et soutenir le travail de la troïka au sein de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

Deux Parlements/Chambres ont exprimé l'opinion que la COSAC devrait être uniquement une plateforme pour les membres de la Conférence sur l'avenir de l'Europe pour rendre compte de l'avancement de leurs travaux.

Trois Parlements/Chambres (*Poslanecká sněmovna* tchèque, *Folketing* danois et *Cortes Generales* espagnoles) ont déclaré qu'au moment du questionnaire aucune position officielle n'était disponible sur cette question, cependant la commission des affaires européennes de la *Poslanecká sněmovna* tchèque devrait délibérer sur ce sujet lors de sa prochaine session.

11 Comme remarques finales, trois Parlements/Chambres ont exprimé leur opinion que les Parlements nationaux devraient jouer un rôle important dans la Conférence sur l'avenir de l'Europe (*Senato della Repubblica* italien, *Seimas* lituanien *Riksdag* suédois). La Conférence sur l'avenir de l'Europe devrait être considéré comme un complément à la démocratie représentative et utiliser pleinement le dialogue établi entre les citoyens et leurs représentants nationaux, régionaux et locaux (*Riksdag* suédois) afin de combler le fossé entre les institutions de l'UE et les citoyens et d'assurer la participation la plus large possible (*Senato della Repubblica* italien). Les Parlements nationaux devraient être représentés sur un pied d'égalité avec le Parlement européen et avoir les mêmes droits de décision que les représentants des autres institutions présentes (*Seimas* lituanien). En outre, la Conférence sur l'avenir de l'Europe devrait être fondé sur une participation équilibrée entre les sexes, y compris dans sa direction (*Riksdag* suédois).

Le *Seimas* lituanien a également perçu la nécessité d'une structure de gestion rationalisée de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et a souligné l'importance d'un mécanisme de retour d'information qui produirait des actions concrètes.

35^{ème}

Rapport semestriel

COSAC